Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212902373-20260302-022026-DE

COMMUNE DE LA ROCHE-MAURICE

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 MARS 2025

L'an Deux Mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal de la commune de La Roche-Maurice se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Lénaïc Blandin, Maire, convoqués le vingt-trois février deux mille vingt-six conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres convoqués : Lénaïc BLANDIN, Jean-François PERROT, Emmanuelle APPERE, Serge MILET, Benoît CHELVEDER, Rachel SEHEDIC, Vincent LE VIOL, Yveline BODILIS, Josiane LE BIHAN, Claire BURGAUD, Elodie CORNEC, Rodolphe GAGNEPAIN, Stéphane GUEVEL, Eléonore LE GUEN, Johan TOUVRON.

Absents excusés ayant donné procuration :
Josiane LE BIHAN a donné pouvoir à Lénaïc BLANDIN
Claire BURGAUD a donné pouvoir à Serge MILET
Rodolphe GAGNEPAIN a donné pouvoir à Stéphane GUEVEL

Secrétaire de séance : Stéphane GUEVEL

Membres du Conseil : 15
Présents : 12
Ont pris part à la délibération : 15
Pour : 15 Contre : 0
Abstention : 0
Date de Convocation : 23 février 2026

DEL 02-2026 : Vote des taux de fiscalité

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les taux communaux pour l'année 2026 comme suit et à l'identique de l'exercice précédent :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39.47 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 29.52 %

- taxe d'habitation (TH) : 13.74 %

Pour extrait conforme,
Le Maire, Lénaïc BLANDIN

MAIRIE DE LA ROCHE-MAURICE
29800 (Finistère)